### REPUBLIQUE FRANCAISE



## Dossier n° DP06304523L0007

date de dépôt : 24/05/2023 demandeur : VIRGAUX Sarah

pour : agrandissement pour local chaudiere

adresse terrain: 63190 Bort-LEtang

# ARRÊTÉ 2023- 23 de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de BORT-L'ETANG

#### Le Maire de BORT-L'ETANG,

Vu la déclaration préalable présentée le 24/05/2023 par Madame VIRGAUX Sarah, demeurant 3 Dalmas 63190 Bort-l'Étang ;

Vu l'objet de la déclaration :

Pour : agrandissement pour local chaudiere ;

Sur un terrain situé 63190 Bort-L'Etang;

Pour une surface de plancher créée de : 16,2 m²;

Vu l'avis de dépôt de la présente demande, affiché en mairie le 24/05/2023 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 04/12/2013 ;

Vu le règlement de la zone Ah du PLU;

Vu la demande de pièces complémentaires en date du 30/05/2023 ;

Vu les pièces complémentaires reçues le 05/06/2023 ;

# ARRÊTE

### Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

BORT-L'ETANG, le 09/06/2023

Le Maire ₹
Josiane HUG

code général des collectivités territoriales.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du

DP06304523L0007 1/2